

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 16 janvier 2013

Présents : Claude Vignon, Paul Bertrand, Isabelle Bailliard, Giovanni Cadeddu, Carine Michel, Pierre Barbier, , Yves Guillet, Valérie Guillet, Gérald Idelon
Absent : Martin Béchier, Sandra Perrier

Délibérations du conseil

→ Dans le cadre de la nouvelle carte départementale des intercommunalités, la dissolution du syndicat intercommunal de télévision du Vercors et l'adhésion au syndicat départemental de télévision sont approuvés.

→ Suite à la réponse favorable de la commune pour la vente d'herbe sur les parcelles communales à Tourtres (cf conseil municipal 13 décembre 2012), Mr Pitiot demande une réduction sur le montant demandé, eu égard aux soucis éventuels de gestion des vaches du voisinage. Le conseil maintient le montant initial de la vente d'herbe pour 100 euros sans autre condition.

→ Le projet d'installation d'un WC public adapté aux personnes à mobilité réduite dans le local de l'ancienne bascule à l'entrée nord du village est estimé à 12 000€HT. Des subventions sont demandées au Conseil Général de la Drôme.

Décisions du conseil

→ Suite au dépôt du dossier de demande de financement de la tranche 3 de l'assainissement collectif, une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre sera lancée cet hiver.

→ Mr Patrick Gervasoni a proposé à la commune de St Julien de revendre la parcelle litigieuse sous la falaise de Roche Rousse, afin de régler définitivement les problèmes de délimitation des parcelles. Le conseil approuve cette solution ; une commission est constituée pour travailler avec St Julien : Giovanni Cadeddu, Isabelle Bailliard, Claude Vignon.

Informations au conseil

→ Le Maire fait un point sur le chantier de la boulangerie : un changement de technique favorable a été opéré pour les percements des micro-pieux. La première partie des fondations a déjà été coulée, la partie arrière est en cours. Les fondations bétons (longrines et dallages) seront plus épaisses. Le Maître d'œuvre a répondu aux questions du maire sur la répartition des coûts supplémentaires : les dégâts sont de la responsabilité des entrepreneurs.

→ Mr et Mme Salery, nouveaux propriétaires du camping « La Porte St Martin », présentent le bilan satisfaisant de leur première saison touristique, et remercient la commune pour son soutien et son accompagnement lors des difficultés techniques de démarrage de l'activité. Pour 2013, ils projettent de déplacer l'accueil du camping à côté du snack, d'implanter 2 chalets supplémentaires de 3 personnes et de rénover le site internet.

→ France Telecom informe la commune de la prochaine suppression de la cabine téléphonique de Tourtres. Information prise auprès du centre de vacances voisin, la « PEP de l'Oise », cette cabine n'est plus utilisée par les enfants en séjour.

→ Le Maire procède à la lecture du courrier adressé aux communes du canton par le Docteur Maire au sujet de la prochaine suppression par l'ARS de l'indemnité « nuit profonde » (de minuit à 6h) pour les médecins ruraux. Le docteur Maire interpelle les élus sur les impacts négatifs locaux de cette réforme. Le Maire annonce qu'une réunion est prévue au Conseil Général à ce sujet.

→ Le Maire procède à la lecture de la réponse de la Poste au courrier de la mairie mettant en cause les fermetures intempestives du bureau de st Martin.

Secrétaire de séance : Gérald Idelon